

LES OIC ET LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Ce texte synthétise et prolonge les travaux (conférences, débats et ateliers) de la session d'études de la Conférence des OIC de Bangkok, décembre 2001. Il est à la fois écho ou reflet et apport personnel du rapporteur : il n'engage donc que lui.

1 Qu'est-ce que la société civile ?

1.1 Eléments de définition

La société civile, de la façon la plus générale, est tout ce qui se situe entre, d'une part, l'Etat et ses divers organes (gouvernement, parlement, partis politiques, administration, magistrature, armée, etc.) et les entreprises, et d'autre part, l'individu et la famille (quelle qu'en soit la forme) comme cellule élémentaire de la société.

De façon plus précise, nous parlons ici de la société civile organisée, qui recouvre un éventail extrêmement large d'institutions ou d'associations dans les multiples domaines de la vie en société : l'économico-social (syndicats et fédérations patronales ou d'entreprises), l'éducation et la culture, la santé, le social, l'environnement, les sports, le religieux, etc. Les limites et la composition n'en sont pas entièrement définies...

Cette société civile organisée recouvre en fait des intérêts très divers, même divergents. Là où elle est reconnue via des ONG accréditées, comme c'est le cas dans différents organes de l'ONU ou récemment lors de l'assemblée de l'OMC à Doha, elle intègre de fait de fausses ONG, des associations créées directement par certains gouvernements pour défendre leurs intérêts de façon masquée, mais aussi des ONG créées par des entreprises ou des groupes d'entreprises (ces deux types d'ONG étaient largement majoritaires à Doha !). Ces ONG là disposent souvent de moyens incomparables par rapport à celles qui émanent du mouvement associatif.

Lors des grands rassemblements et manifestations de la société civile internationale, sont aussi présents des groupements ou organisations qui n'ont d'autre but que de provoquer la déstabilisation par la violence (qu'ils soient d'extrême droite ou d'extrême gauche).

De plus, la société civile représentée par les ONG joue au sein de rapports de force vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, mais elles ne peuvent purement et simplement revendiquer la légitimité démocratique : qui et que représentent-elles, sur la base de quelles procédures ?

On peut encore ajouter qu'en définissant la société civile comme l'ensemble des acteurs non étatiques, comme on le fait souvent, on pourrait aussi y inclure les réseaux mafieux ou criminels...

Comme on le voit, la société civile et plus particulièrement la société civile organisée n'est pas un concept recouvrant une réalité sociétale entièrement définie ; elle présente des ambiguïtés. Et pourtant, comme acteur, elle est un phénomène nouveau majeur et elle est porteuse d'une signification très importante pour la démocratie.

1.2 Comment la société civile agit-elle ?

Du point de vue international, - mondial ou régional, - la société civile s'exprime et agit de quatre façons principales :

- par accréditation d'ONG au sein d'instances officielles ; exemples : Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Conseil de l'Europe ;
- par accréditation d'ONG en parallèle à des événements officiels ; exemple : à Doha pour l'OMC ;

- par manifestations publiques suscitées par des réseaux ; par exemple : Seattle, Gênes, ou le Forum social mondial à Porto Alegre ;
- par pression sur les pouvoirs politiques, via entre autres des pétitions, celles-ci étant de plus en plus organisées mondialement par Internet ; exemples : dette des pays pauvres, mines antipersonnel, armes légères, taxe Tobin, etc.

La société civile s'exprime ainsi soit seulement sous forme de protestation (c'est ainsi que n'a pu être ratifié l'AMI, Accord Multilatéral sur les Investissements), soit sous forme de protestation et de proposition (taxe Tobin).

2 L'Eglise catholique comme acteur politique

Les Eglises, et en l'occurrence l'Eglise catholique, interviennent publiquement à différents niveaux dans la société au plan politique, afin de promouvoir les valeurs dont elles se sentent appelées à témoigner au nom de l'Evangile. Il s'agit ici d'interventions politiques au sens large, c'est-à-dire portant sur des décisions dans l'ordre économique, social, culturel, etc.

L'engagement directement politique dans des responsabilités parlementaires ou gouvernementales, dans la militance au sein de partis, mais aussi comme fonctionnaires dans les instances internationales, cet engagement relève de la responsabilité ou de la vocation individuelle des croyants. Ce n'est pas de cet engagement dont il est question ici, mais bien de l'intervention ou de l'action plus institutionnelles.

En ce qui concerne l'Eglise catholique, quels sont les différents acteurs, les différents niveaux d'intervention, et les cadres dans lesquels se situent ces interventions ?

1. La papauté dans sa responsabilité personnelle : selon son charisme propre, son jugement personnel, son sens de la responsabilité en raison de sa fonction, le pape intervient fréquemment dans le champ politique, et ce de multiples façons : encycliques ou autres documents publics, discours généraux ou plus particuliers en raison des événements ou à l'occasion de voyages, etc. Intervention d'une autorité morale dans la société, dont l'influence peut être plus ou moins grande selon les circonstances. Il y a aussi des interventions lors de rencontres personnelles ou de messages personnels. Le pape intervient ainsi au titre de chef spirituel de l'Eglise catholique (comme peut le faire un autre chef spirituel, mais avec une autorité morale reconnue plus grande sans doute du point de vue international) ; mais le pape intervient aussi, plus marginalement, comme homme d'Etat, par exemple à l'occasion d'une rencontre protocolaire avec un chef de gouvernement, ou à la réception d'un ambassadeur au Vatican. Indirectement, mais sous sa responsabilité, le pape intervient aussi via la Curie par les documents ou prises de position des Congrégations ou des Conseils pontificaux en rapport à des questions de société.
2. Les nonciatures ou délégations apostoliques auprès des gouvernements ou des instances internationales : ces interventions au nom du Saint-Siège ne se situent pas dans le cadre de la société civile, car elles sont d'ordre proprement diplomatique, liées au statut du Vatican comme Etat. Ces interventions peuvent être le fait directement des nonces ou de personnes représentant le Saint-Siège et mandatées à cet effet. On dit que cette action n'est pas politique, mais culturelle. Tout dépend du sens qu'on donne aux mots. Elle est culturelle en ce sens qu'elle vise à agir sur les mentalités et la conscience morale des décideurs ; mais elle est politique au sens où elle est aussi une pression morale, qui se veut telle, en vue de peser sur la décision politique.
3. Les évêques personnellement ou des instances épiscopales collégiales peuvent aussi intervenir dans le champ politique : conférences épiscopales (il y a des exemples très significatifs aux Etats-Unis et au Brésil) ou conseils plus larges (en Europe le CCEE, Conseil des Conférences épiscopales européennes, et la COMECE, Commission des évêchés de l'Union européenne ; en Amérique latine, le CELAM, etc.). Bien que la majorité des évêques n'aiment guère le reconnaître, je crois qu'il faut situer ces interventions dans le cadre très large de la société civile organisée. Du point de vue des Etats ou des instances internationales, ces interventions ne sont pas de nature fondamentalement différente de celles d'autres organismes. Elles peuvent exercer une influence plus ou moins grande selon le crédit ou l'autorité morale dont jouissent les évêques, selon les lieux, les circonstances, mais aussi la qualité intrinsèque des interventions.
4. Le quatrième acteur catholique est représenté par les multiples associations, organisations ou institutions ecclésiales en lien plus ou moins direct avec l'Eglise. Parmi ces institutions, il y a évi-

demment les OIC. Mais il y a aussi, et entre autres, les ordres et congrégations religieux, soit individuellement (déclaration publique d'un chapitre général, par exemple), soit collectivement par le biais des Assemblées de Supérieur(e)s majeur(e)s, d'Unions de Supérieurs majeurs au niveau continental (l'UCESM en Europe, la CLAR en Amérique latine)...

Ces quatre types d'acteurs ecclésiaux sont interdépendants, mais ils jouissent aussi d'une grande marge d'autonomie. Il est évident que plus les prises de position et les actions sont convergentes, plus grande est leur crédibilité et leur capacité d'influence. Cette convergence souhaitable ne signifie pas, cependant, que l'action politique de ces acteurs devrait purement et simplement être alignée sur le Saint-Siège ; les évêques ou le peuple des baptisés, dans les institutions qu'ils se donnent, ont leur responsabilité propre de discernement croyant dans les situations, et ils peuvent avoir de bonnes raisons de s'exprimer différemment de Rome. Ces interventions doivent toutes répondre à un certain nombre d'exigences éthiques fondamentales, en particulier : le témoignage de la vérité, l'appui apporté au bien et la dénonciation du mal, l'intégrité au-delà de tout jeu politique, le choix de la personne humaine comme centre et critère, la dimension d'universalité ou le droit de tous les humains. Nous reprendrons cette question des exigences éthiques plus loin.

3 Les OIC comme acteurs de la société civile organisée

Au cours de l'Assemblée s'est exprimé un large accord sur le fait que les OIC doivent être un acteur dans le champ de la société civile internationale. Plusieurs éléments importants sont à retenir à cet égard.

3.1 Quant au principe de l'action des OIC au sein de la société civile

Toutes les OIC partagent une perspective ou une option fondamentalement communes : elles veulent agir pour humaniser le monde, en faveur donc d'un monde plus humain pour tous dans la ligne de l'Évangile, de telle sorte que la société soit davantage une annonce concrète du Royaume de Dieu.

C'est dans cette perspective que se pose aujourd'hui la question de la participation des OIC à l'expression et à l'action de la société civile internationale. Cette participation suppose que les OIC soient accordées tout à la fois

- à l'agenda international, c'est-à-dire l'ordre du jour imposé par les organisations internationales (ONU, OMC, FMI, UE, etc.) ou suscité par la société civile elle-même (dette, médicaments génériques contre le SIDA, etc) ;
- et à ce que vivent les gens à la base en termes de dignité humaine, de justice, de priorité donnée aux pauvres, et en termes d'expérience de vie.

3.2 Quant aux modalités de l'action

Certaines OIC ont l'habitude d'agir au sein d'instances internationales : aujourd'hui, cette action ne fait pas question, si ce n'est éventuellement en termes de stratégie ou d'efficacité.

Certaines OIC peuvent aussi agir auprès des différents gouvernements nationaux en vue d'une politique de portée internationale : se pose la question de la coordination, et on le fait peut-être trop peu.

Plusieurs OIC peuvent aussi se coordonner en vue d'une action commune dans un objectif de portée internationale : il semble que cela se fasse assez peu.

Il apparaît cependant de plus en plus que pour être efficace, il faut agir au sein de coalitions, de réseaux, de coordinations beaucoup plus larges, d'ampleur mondiale ou continentale. L'action en vue de la suppression de la dette des pays pauvres en est un exemple. Jusqu'à présent ce type d'action n'est guère développé par les OIC et par la COIC.

3.3 Quelques observations sur ce type d'action internationale collective

Dans le travail des ateliers plusieurs points importants ont été soulignés.

- L'intervention ou l'action des OIC se veut être essentiellement d'ordre éthique, sur la base de valeurs partagées (justice, dignité de la personne, etc.) : c'est assez évident.

- Sur la base de ces valeurs partagées, il s'agit de s'engager pour l'action dans des coalitions ou des réseaux interreligieux ou plus largement interconvictionnels (avec des associations humanistes sans référence religieuse) : en Asie l'interreligieux sera prédominant ; en Europe occidentale, ce sera plutôt l'œcuménique et l'interconvictionnel. Cela exige l'ouverture à l'autre, à la conviction et à l'expérience au moins en partie différentes, sans prétendre posséder la vérité. Sur certains enjeux fondamentaux d'aujourd'hui, ce dialogue est difficile (par exemple en bioéthique, au sujet du droit des femmes, du droit des minorités sexuelles).
- Ce nécessaire travail interreligieux et interconvictionnel renvoie à la question de l'identité catholique ou spécifiquement chrétienne des OIC en externe, quand on intervient au sein de coordinations plurielles, et en interne, quand se pose pour les membres mêmes la question de l'ouverture à d'autres convictions.
- Il y a des terrains ou des questions sur lesquelles les OIC sont trop peu présentes et actives au niveau international : elles ont privilégié le culturel (dans le cadre de l'UNESCO entre autres), elles ont peu cherché à agir sur les grandes institutions économiques, qui sont pourtant les plus déterminantes : OMC, FMI, Banque mondiale. Par ailleurs, elles se sont à juste titre préoccupées des questions de paix, mais pas du tout des questions de sécurité, d'un point de vue à la fois pratique (politique et opérationnel) et éthique, question devenue particulièrement aiguë depuis le 11 septembre.
- La société civile organisée se veut être, au plan international, la voix des sans voix ou des sans pouvoir face aux pouvoirs politiques et économiques (fonction de plaidoyer). De ce point de vue, il faut remarquer qu'il y a un sérieux problème dans beaucoup d'OIC et plus encore au sein de l'Assemblée générale : la sous-représentation dans les instances dirigeantes des pays du Sud par rapport à l'Europe occidentale, l'absence de l'Europe centrale et orientale, la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes.

3.4 Au sujet de la communication

Pour agir, il faut communiquer : comment, en vue de l'action, nous approprions-nous les instruments nouveaux et complexes offerts par l'Internet ? Communiquer efficacement et rapidement au sein même de chacune des OIC, entre les OIC, entre le comité de coordination et les OIC, avec d'autres partenaires. Et communiquer en direction de la société elle-même. Question de moyens techniques, de ressources économiques, mais surtout sans doute de compétences.

4 Evaluation d'une pratique : la campagne pour la remise de la dette des pays pauvres

Pour évaluer la possibilité d'action de la COIC au niveau international, l'Assemblée générale, par les ateliers, a étudié la campagne pour l'annulation de la dette des pays pauvres. De cette évaluation, on peut retenir quelques leçons importantes.

4.1 Eléments généraux

1. L'Assemblée de Quito (1997) a décidé d'engager l'ensemble de ses membres dans une action mondiale en cours, action dont elle n'a donc pas pris l'initiative, action portant sur la dette des pays pauvres.
2. Cette campagne mondiale s'exprimait principalement sous la forme d'une pétition à signer, ce qui supposait évidemment tout un travail de sensibilisation des opinions publiques. Elle a rassemblé plusieurs dizaines de millions de signatures. Une mobilisation de cette ampleur n'avait jamais eu lieu et est encore sans équivalent.
3. L'objectif politique concret était d'obtenir une décision de la dette publique multilatérale des pays pauvres, vis-à-vis du FMI et de la BM, décision à prendre par la réunion du G7 à Cologne, en juin 2000.
4. De ce point de vue, le résultat de cette action est quasi nul : des engagements très conditionnels et futurs pour quelques pays les moins avancés (les PMA), décision emballée dans un discours généraux mais assez creux.

5. Cette action, du point de vue des OIC, ne peut cependant pas être considérée comme un échec : il y a une part assez importante de réussite, mais aussi des limites. L'évaluation de ce type d'intervention est donc intéressante.

4.2 Les points positifs

1. L'action au sein des OIC, comme plus largement au sein de la société civile organisée, a permis une information et une sensibilisation plus ou moins fortes et larges au problème de la dette, avec de fortes différences selon les OIC.
2. Politiquement, au niveau mondial, on n'a guère avancé dans la décision, mais la question de la dette est désormais à l'ordre du jour politique des gouvernements, de la BM et du FMI, et certaines politiques sont de fait en train de changer.
3. Le problème de la dette est un problème technique très complexe et il n'y a pas de solution simple : une annulation totale de toutes les dettes (requête de certains groupes radicaux) serait contre-productive et injuste. La campagne a suscité des recherches approfondies conduisant à diverses propositions techniquement opératoires, ce qui constitue une avancée considérable.
4. Au niveau national, dans différents pays, en raison de la pression exercée sur les gouvernements à l'occasion de cette action, des décisions de remise de la dette bilatérale par rachat et investissement dans le social ont été prises et mises en œuvre, ce qui n'est pas rien.
5. Quant aux OIC qui se sont engagées dans l'action, elles ont généralement pu prendre appui sur les documents et l'expérience d'associations plus spécialisées, comme Caritas International ou les Actions de Carême (CCFD, Entraide et Fraternité, CIDSE, etc.)
6. La collaboration entre certaines OIC et de certaines OIC avec d'autres organismes a aussi été un élément positif.

4.3 Mais des limites aussi

1. La COIC a lancé les OIC dans l'action, mais faute d'initiative et surtout de moyens n'a pas été capable de fournir aux OIC le support d'information nécessaire ni le matériel pédagogique en vue de la conscientisation : les OIC ont, dans l'ensemble, dû se débrouiller localement pour trouver le matériel adéquat.
2. Dans certains pays pauvres du Sud, il y a eu l'impression que c'était de nouveau une initiative du Nord, passant par-dessus la tête des populations et pour la bonne conscience du Nord (faute d'information correcte ?)
3. Il n'y a eu aucune information diffusée au sein des OIC au sujet des conséquences et de la suite de l'action : à quoi cela a-t-il abouti ? à quoi cela a-t-il servi ?

4.4 Trois remarques complémentaires

1. La question de la dette est techniquement complexe. De divers côtés on a reproché les simplifications effectuées au cours de la campagne. C'est vrai, mais le caractère massif des signatures (impossible sans une expression simple) a contribué à ce que la question soit politiquement posée.
2. D'autres actions de la société civile ont davantage réussi quant à leur objectif : la non-signature de l'AMI, la réalisation de la convention sur les mines antipersonnel, par exemple. Une raison majeure de la réussite de ces actions est le fait que la société civile a été capable de mobiliser certains gouvernements pour leur cause. Dans la plupart des causes internationales, les gouvernements sont en effet les véritables décideurs : il importe donc d'agir localement et directement sur eux.
3. Personnellement, je suis convaincu de la responsabilité des OIC au plan de la société civile internationale. Je me demande cependant si la meilleure méthode est la recherche de mobilisation de toutes les OIC sur un objectif au niveau d'une assemblée générale. Pour être efficace, ne faudrait-il pas pouvoir compter sur un secrétariat léger permanent, qui puisse ponctuellement inviter les OIC à participer à telle ou telle campagne en cours, et fournir si possible un document commun bref, clair et

pédagogique, en faisant appel pour cela à des compétences externes. Secrétariat qui informerait aussi sur le cours et les résultats de l'action.

5 L'action au sein de la société civile : une perspective éthique et théologique

5.1 La question de la gouvernance

Depuis quelques années un nouveau mot a été introduit dans le langage politique : la gouvernance. Ce mot, à l'heure actuelle, ne désigne pas une réalité, encore moins une institution, mais un objectif répondant à ce qu'on perçoit comme une nécessité.

La réalité mondiale est devenue de plus en plus complexe, en raison entre autres de la mondialisation de l'économie, avec ses effets bénéfiques et tout en même temps discriminants, excluants et destructeurs. Les gouvernements politiques nationaux ne sont plus à la hauteur de la gestion des problèmes. L'ONU n'est pas une instance gouvernementale supranationale de portée mondiale. Pour toutes sortes de raisons, elle est souvent inefficace, et aussi plus ou moins discréditée...

Le pouvoir des grandes entreprises productives et financières transnationales va grandissant, échappe à peu près à tout contrôle et s'exerce en fonction unique de leurs intérêts économiques et financiers. L'OMC est à peu près la seule institution internationale dont les décisions ont force de loi et s'imposent aux Etats (l'Office de règlement des différends a un rôle très important), et elle s'impose dans de plus en plus de domaines dans la mesure de la marchandisation croissante de la société. Les décisions du Conseil de sécurité s'imposent aussi, mais son domaine d'intervention est beaucoup plus limité. L'action et l'autorité de l'OMC ne sont pas coordonnées aux autres institutions de portée mondiale comme l'OIT, l'OMS, l'UNICEF : les règles des différents pactes ou conventions peuvent être contradictoires entre elles, ce sont celles de l'OMC qui l'emportent et s'imposent. Des exigences fondamentales de la vie en société ne sont pas et ne peuvent pas être prises en compte dans ce cadre.

De ce fait, des couches de plus en plus importantes des populations se sentent victimes de décisions ou d'options qui sont prises sans tenir compte d'elles et souvent à leur détriment : elles se sentent légitimement victimes du système. De plus en plus, elles expriment avec force et parfois même avec violence leur opposition.

De ce double constat, s'impose une sorte de nécessité nouvelle : quels instruments se donner pour gérer une telle situation. La gouvernance désigne cette manière de faire nouvelle nécessaire, mais à inventer. Remarquons que le mot recouvre une ambiguïté : les grandes entreprises considèrent qu'elles sont à l'heure actuelle le seul acteur global, le seul ayant le savoir-faire et la compétence pour assurer le bonheur de l'humanité, et que donc la gouvernance doit leur être confiée...

En ce qui concerne l'Union européenne, où politiquement la réflexion est plus avancée sur ce sujet, la gouvernance est explicitement à l'ordre du jour. Les gouvernements et les institutions européennes font le constat qu'il existe une rupture croissante entre les opinions publiques et ces institutions. D'une part, par leur vote ou leur abstention massive, les citoyens risquent de bloquer le processus décisionnel européen, d'autre part, le mécontentement s'exprime par des manifestations de plus en plus nombreuses et revendicatives... La question se trouve ainsi explicitement posée : comment impliquer institutionnellement les citoyens dans l'orientation et la définition des politiques ?

C'est dans cette question de la gouvernance, que prend place la responsabilité de la société civile organisée. Sans doute cette société civile, via les nombreuses ONG, est-elle depuis longtemps active au niveau international. Et les OIC en ont l'expérience et la pratique, au moins dans les domaines relevant chaque fois de leur terrain et leurs compétences propres. Mais la situation présente élargit et étend la responsabilité de la société civile et exige des modalités d'action plus transversales, en l'occurrence, responsabilités plus communes à l'ensemble des OIC.

5.2 Exigences éthiques de l'action dans le cadre de la société civile

La dimension éthique est présente d'une double façon dans l'intervention de l'acteur de la société civile.

Il y a d'abord ce fait fondamental : on intervient parce que les orientations ou les décisions qui doivent être prises par les instances nationales ou internationales portent en elles-mêmes une dimension éthique : ce sont chaque fois des valeurs qui sont en cause, valeurs à promouvoir, valeurs à défendre. Il s'agit de solidarité, de dignité de la personne humaine, de respect de la vie, de justice, de liberté, de paix, d'intégrité de la création, etc. En raison de la dimension éthique qui est essentielle à l'Évangile, l'Église dans ses différentes composantes et selon ses divers moyens d'action doit faire entendre l'appel de ces valeurs au cœur des délibérations conduisant à la décision politique, dans la mesure où les conséquences en seront positives ou négatives au regard de ces valeurs.

De ce point de vue, la difficulté est double. D'un côté, ces valeurs sont des exigences générales et abstraites. Sans doute, trouvons-nous dans l'Évangile de fortes motivations pour les faire valoir et les défendre. Et la plupart des hommes et des femmes adhérant à une religion ou une tradition spirituelle, ou s'inscrivant dans une lignée humaniste, témoigneront aussi vouloir défendre ces mêmes valeurs. Le problème est de savoir comment on veut les articuler entre elles. Exemple de la tradition politique moderne : donnera-t-on priorité à l'égalité comme objectif, une certaine égalité dans l'ordre de la disposition ou de l'accès aux biens économiques, dans la ligne de la tradition socialiste, quitte à imposer certaines restrictions à la liberté de posséder, ou au contraire, donnera-t-on priorité à la liberté, liberté de la propriété et liberté d'entreprendre, en laissant le champ libre à l'inégalité ? Ou encore en termes plus immédiatement contemporains : dans des situations marquées par la violence ou la menace de violence, par la délinquance ou le risque terroriste, sacrifiera-t-on les libertés individuelles à l'exigence de sécurité ? et jusqu'où ? On peut certes affirmer qu'il y a des principes moraux majeurs et qu'il faut les appliquer, mais dans le concret de la décision politique, il y a nécessaire discernement, pondération entre exigences en tension, équilibres différents, choix différents marqués par des sensibilités différentes. Et donc pluralisme des sensibilités et options politiques et morales, et nécessaire débat en vue du compromis politiquement acceptable finalement, compromis le meilleur ou le moins mauvais possible du point de vue éthique.

Mais la difficulté est aussi d'un autre ordre. Le développement et la transformation progressive de la culture ou des cultures, d'une part, le formidable développement des techniques, en particulier des biotechnologies, d'autre part, nous placent devant des questions nouvelles, auxquelles les principes et les outils classiques de nos traditions morales, en particulier pour nous la tradition morale catholique, ne nous donnent pas de réponses claires. Seul un débat le plus ouvert possible peut orienter la prise de décision, avec toujours le risque de l'erreur. L'Église catholique, dans ses instances officielles et publiques, a bien de la difficulté à entrer avec conviction et liberté dans cette problématique. Double difficulté : une certaine rigidité dans l'affirmation de principes et dans l'évidence imposée des conclusions qu'on en tire ; et par ailleurs manque de crédibilité de sa parole quand en son propre sein elle interdit purement et simplement le débat sur ce qui fait question. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait quelque fois retour du bâton. Il en est ainsi dans des problématiques touchant à la dignité des femmes ou dans certaines questions bioéthiques.

Vérité et intégrité sont deux exigences éthiques majeures pour l'intervention au sein des institutions internationales. Mais ces valeurs ne sont pleinement reconnues et honorées, et le témoignage qui leur est porté n'est crédible qu'à la double condition qu'on soit porté par la conviction que personne ne possède toute la vérité, et donc soi-même pas non plus, et qu'on pratique soi-même institutionnellement ce qu'on revendique pour les autres.

5.3 Responsabilité éthique ecclésiale des OIC

Comme partenaires des débats sur les grands enjeux internationaux, comme membres de l'Église catholique, comme institutions animées par l'inspiration évangélique, les OIC ont à porter témoignage des valeurs essentielles qui les habitent, comme le choix prioritaire des pauvres, la reconnaissance de la fondamentale dignité de toutes les personnes humaines, l'appréciation de la vie comme don de Dieu, etc. Elles sont appelées à contribuer à ce que ces valeurs prennent concrètement corps dans la société mondiale, en participant activement à l'élaboration des décisions en cours dans l'agenda international.

5.3.1 *Les grandes causes humanitaires*

Il y a des questions importantes sur lesquelles il n'y a pas de difficulté de principe pour les OIC à s'engager en faveur de telle ou telle décision ou élaboration et ratification d'une convention. J'imagine

sans peine que toutes les OIC sont en principe d'accord sur la nécessité urgente d'alléger ou de supprimer la charge de dette qui pèse sur un certain nombre de pays pauvres (les modalités peuvent quant à elles évidemment en être discutées) ; toutes sont certainement d'accord sur la nécessité de ratifier la convention d'élimination de toutes les mines antipersonnel ; d'accord aussi qu'il faudrait rapidement établir un contrôle strict sur le commerce et le transfert des armes dites légères, celles qui causent de loin le plus de morts dans les conflits intra-étatiques d'aujourd'hui. La question qui se pose est de savoir si les OIC veulent et peuvent se donner les moyens de peser de leur poids, au moment où c'est nécessaire et avec de multiples autres organisations, pour faire aboutir ces revendications profondément humanitaires. Et la question est aussi de savoir quels sont les moyens les plus efficaces pour agir dans ce sens.

5.3.2 *Les grands enjeux économique-sociaux*

Au cours de la session, on a insisté à diverses reprises sur le rôle décisif que jouent les instances mondiales proprement économiques, en particulier l'OMC, la BM, le FMI, mais aussi l'OCDE ou le G7. Et se pose la question : comment et par quel biais agir ? Directement, il n'y a pas beaucoup de portes d'entrée. La BM est assez ouverte au dialogue avec les ONG, mais les ONG catholiques ne s'en préoccupent guère. Sur les autres institutions économiques, indirectement par contre, il y a des lieux importants d'action possible : action sur les gouvernements nationaux, qui sont les véritables décideurs, à condition que cette action soit coordonnée au niveau international.

Parmi d'autres, je voudrais signaler deux enjeux importants pour les prochaines années. Au niveau de l'OMC, d'abord, c'est tout ce qui concerne la libéralisation des services : le risque est celui d'une marchandisation totale des services comme l'éducation et la santé, soumis au régime privé du commerce et de la concurrence, avec tout ce que cela peut signifier d'exclusion des populations pauvres ou moins nanties. Je suppose que les OIC qui ont dans leur compétence les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture suivent ce genre de dossier. A un moment ou l'autre, il faudra peut-être mobiliser la COIC sur cette problématique.

Le second enjeu est continental. Les Etats-Unis cherchent à créer une Zone de libre échange des Amériques (ZLEA). Le projet de traité est encore plus défavorable aux Etats faibles et aux populations que ce qui était en projet dans l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), qui lui a pu être rejeté. Exemple : si une entreprise multinationale (en général nord-américaine) investit dans un pays d'Amérique du Sud, et si une grève vient à paralyser l'usine ainsi créée, en raison des conditions de travail ou de salaire inacceptables, l'Etat dans lequel se trouve cette usine pourrait être contraint à payer à l'entreprise le dommage économique subi en conséquence de la grève ! Ou encore, si un Etat décide des règles sanitaires plus strictes concernant l'environnement ou la santé ou la sécurité des travailleurs, il pourrait être condamné à rembourser aux entreprises étrangères travaillant sur son territoire les coûts de production supplémentaires engendrés par cette législation. Je crois que les OIC du continent Américain, et en particulier celles d'Amérique latine devraient se préoccuper sérieusement de cette question, et pourquoï pas obtenir la solidarité des OIC d'Amérique du Nord.

5.3.3 *Les enjeux concernant les droits des personnes*

Il y a d'autres questions beaucoup plus délicates actuellement en débat, en particulier en ce qui concerne le droit des personnes - j'ai fait allusion à certaines d'entre elles : droits des femmes, normes dans le domaine bioéthique, droits des minorités sexuelles - pour lesquelles il n'existe certainement pas ce type d'unanimité directe et facile, ni au sein de l'Eglise, ni au sein des OIC. Quelle est alors la responsabilité des OIC ? Essentiellement de contribuer au débat animé par les convictions humaines, éthiques et spirituelles qui nous sont offertes par notre tradition de foi en Eglise. Je voudrais faire quelques suggestions sur ce débat.

- Ouvrir la réflexion et le débat interne à chacune des OIC elles-mêmes, au niveau local ou international : les OIC sont de riches réservoirs d'expérience humaine et chrétienne. Nombre de questions actuellement traitées sont certes complexes. Mais en même temps, elles concernent tous les citoyens du monde (ou de l'Europe s'il s'agit des institutions européennes, par exemple).
- Favoriser la réflexion partagée et le débat avec d'autres OIC, en particulier celles qui en raison de leur spécificité sont les plus concernées par les questions.

- Contribuer à ce que dans la mesure du possible, il y ait débat ouvert au sein de l'Eglise, à commencer par l'Eglise locale ; et aussi ouvrir l'espace de réflexion à la dimension œcuménique et/ou interreligieuse.
- Favoriser échange et débat avec d'autres organisations ou secteurs de la société civile, afin de préparer le caractère pluraliste du débat au sein des instances décisionnelles.
- En ayant ainsi recueilli tout l'enrichissement apporté par ces différents niveaux d'étude, de réflexion et de débat, intervenir de telle sorte que le débat soit le plus ouvert possible au sein des instances internationales où se prennent les décisions.

Conclusion

Je suis convaincu de ce que les Eglises aujourd'hui, et l'Eglise catholique en particulier, doivent intervenir plus activement dans les grands débats internationaux, l'Eglise à tous les niveaux de ses instances et compétences. Les OIC, organisations laïques structurées au niveau mondial, doivent faire entendre leur voix à l'intérieur de l'Eglise, en raison de ce qu'elles représentent d'expérience et de compétence professionnelle et d'expérience d'existence croyante laïque ; elles doivent aussi faire entendre leur voix dans la société et en particulier au sein des instances internationales, dans un contexte ouvert, marqué par la pluralité des convictions et par les rapports de force exercés par les pouvoirs politiques, mais aussi par certains lobbies plus ou moins fortement organisés. Pour cela, il faut collectivement se déterminer des priorités, des objectifs clairs et réalisables, et s'en donner les moyens.

Ignace Berten
ESPACES – Spiritualités, cultures et société en Europe
Bangkok, 03-07.12.01